



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 septembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 111 de l'ordre du jour provisoire\*

**Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005**

### **Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles : suite donnée aux décisions prises**

#### **Rapport du Secrétaire général**

##### *Résumé*

Au paragraphe 42 de sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a rappelé sa décision 57/579 du 20 décembre 2002 et prié le Secrétaire général de continuer d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de ladite décision. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande.

Le Département de l'information continue de tout mettre en oeuvre pour donner suite à la décision 57/579, tout en étant conscient de la nécessité de trouver un juste équilibre car d'autres activités prescrites par les organes délibérants ont également besoin de ressources. Des progrès ont été accomplis grâce à la réaffectation d'un poste P-4, d'un poste P-2 et de 6 postes d'agent des services généraux et à d'autres mesures novatrices. Toutefois, comme le contenu du site Web ne cesse d'augmenter, le budget du Département pour l'exercice en cours n'offre plus aucune possibilité d'absorber les dépenses qui résulteraient de l'application des propositions formulées dans le document A/57/355 sans risquer de nuire à l'exécution d'autres activités demandées par les États Membres.

---

\* A/59/150.

## I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée au paragraphe 42 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, dans lequel cette dernière a rappelé sa décision 57/579 du 20 décembre 2002 et prié le Secrétaire général de continuer d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de ladite décision.

2. Dans sa décision 57/579, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de continuer de renforcer les capacités du site Web de l'ONU grâce à une réaffectation des ressources au sein du Département de l'information, en accordant la priorité aux postes linguistiques nécessaires, et de maintenir à l'étude la question de la parité des six langues officielles sur le site Web. Elle lui a également demandé de mettre en oeuvre la proposition tendant à renforcer les capacités du site Web, qu'il a présentée dans son rapport (A/57/355). Il est à noter que ce rapport faisait état des ressources requises par le Département de l'information pour les activités actuelles de développement et de maintenance du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles, en excluant les besoins en matière d'appui d'une infrastructure centrale fourni par la Division de l'informatique, du Département de la gestion, et ceux qui sont liés à l'élaboration du contenu dans les langues officielles par les bureaux qui en sont les sources.

3. Le développement et l'enrichissement constants du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles de l'Organisation est l'une des principales questions mises à l'étude par le Comité de l'information depuis sa vingt et unième session, en 1999. Dans ce cadre, le Département de l'information lui a présenté six rapports<sup>1</sup>, dans lesquels il a proposé diverses modalités – avec les prévisions de dépenses correspondantes – tendant à assurer la parité totale ou une parité partielle des langues. Dans son septième et dernier rapport (A/58/217), le Département a rendu compte de la suite donnée aux propositions antérieures retenues aux fins de renforcer les capacités linguistiques de la Section du site Web de l'ONU, notamment de la réaffectation des postes et de la rationalisation du travail qui devraient accroître les effets de synergie et réduire le cloisonnement.

## II. Effectifs actuels du Département de l'information

4. Le site Web de l'ONU a commencé de fonctionner en 1995 en tant que projet pilote, grâce aux efforts communs du Département de l'information et de la Division de l'informatique du Département de la gestion. Le site n'a pas de mandat à proprement parler; néanmoins, vu son intérêt vital pour la diffusion de l'information sur les travaux de l'Organisation, étant donné l'influence toujours croissante de l'Internet, le Département de l'information a procédé exceptionnellement à une réaffectation des ressources disponibles afin de le rendre opérationnel et d'en poursuivre le développement et la maintenance.

5. En adoptant le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 en décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé, à la suite de la fermeture de centres d'information des Nations Unies d'Europe occidentale, la réaffectation d'un poste P-4 et de 6 postes d'agent des services généraux à la Division de l'information et des médias afin de renforcer les capacités multilingues de la Section du site Web

de l'ONU. Dans le courant de l'année 2003, un poste P-2 de la Division des produits et services destinés au public, du Département de l'information, a été réaffecté à la Section du site Web. Cette dernière comprend donc actuellement 25 postes (1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 3 P-2 et 12 agents des services généraux). En outre, conformément au paragraphe 50 du rapport du Secrétaire général (A/AC.198/2003/2), jusqu'à l'établissement et l'affectation de nouveaux postes permanents, les besoins de la Section seront pourvus par la réaffectation de trois postes d'agent des services généraux (autres classes), qui sont actuellement affectés au personnel temporaire.

### III. Suite donnée aux décisions prises

6. En dépit des efforts déployés sans relâche pour dégager les ressources nécessaires à l'application de toutes les propositions énoncées dans le document A/57/355, et malgré la réaffectation de sept postes à la suite de la fermeture de centres d'information des Nations Unies d'Europe occidentale, la Section du site Web aurait encore besoin de six postes (4 P-4 et 2 P-3).

7. Sur les sept postes dont la réaffectation au cours de l'exercice biennal 2004-2005 a été approuvée par l'Assemblée générale, le poste P-4 a fait l'objet d'un avis de vacance et la procédure de recrutement est sur le point d'aboutir. Tous les postes d'agent des services généraux (autres classes) ont fait l'objet d'avis de vacance et cinq ont déjà été pourvus en suivant la procédure de recrutement. Le poste restant, celui d'assistant linguistique de langue chinoise du site Web, n'a pas encore été pourvu faute de candidatures internes remplissant les conditions requises. En outre, certains postes ont été pourvus au moyen de promotions internes à la Section. Compte tenu des dispositions du paragraphe 25 de la résolution 58/270, il a été demandé au Secrétaire général de suspendre, avec quelques exceptions, la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005. Le recrutement aux postes d'assistant linguistique à pourvoir sera donc retardé car il y aurait fort peu de candidats.

8. Outre la réaffectation des postes à la Section du site Web, le Département poursuit la recherche de nouvelles modalités permettant de répondre à la demande de l'Assemblée générale de renforcer les moyens du site Web de l'ONU. Il a élargi le Centre de nouvelles de l'ONU – l'un des secteurs les plus visités du site – dans toutes les langues officielles, entrepris d'importantes améliorations technologiques afin d'élever la productivité et de faciliter l'accès aux documents dans toutes les langues officielles, et pris des dispositions novatrices, telles que la conclusion d'accords avec le Bélarus, la Chine et l'Espagne portant sur la traduction gratuite de documents.

9. Grâce aux efforts du Département, le nombre de pages préparées pour affichage dans chaque langue s'est nettement accru. En moyenne, toutes langues confondues, près de 500 pages sont affichées et 2 800 pages sont révisées tous les mois. L'utilisation de tous les postes réaffectés dans le cadre du budget de l'exercice biennal en cours permettra d'augmenter encore le nombre moyen de pages affichées dans les langues autres que l'anglais. À mesure que le nombre des pages affichées augmente, le nombre d'utilisateurs des sites Web dans les langues officielles autres que l'anglais augmente aussi. Le nombre moyen de pages consultées par les utilisateurs tous les jours dépasse 940 000, contre 720 000 par jour en 2002. Depuis 12 mois, le nombre des consultations des sites en langue officielle autre que

l'anglais est en forte hausse. On constatera, d'après la comparaison entre juin 2003 et juin 2004 établie dans le tableau ci-après, la croissance enregistrée en un an en ce qui concerne les consultations du site dans chacune des langues officielles, en nombre d'habitues et de pages consultées durant le mois.

**Augmentations (en pourcentage) du nombre d'habitues<sup>1</sup>  
et de pages consultées, par langue, sur le site de l'ONU**

**Comparaison entre juin 2003 et juin 2004**

<i>Langue</i>	<i>Mois</i>	<i>Habitues</i>	<i>Pages consultées</i>
Anglais	Juin 2004	1 921 382	21 209 246
	Juin 2003	1 781 855	17 659 070
	Augmentation	7,83	20,10
Arabe	Juin 2004	60 590	613 900
	Juin 2003	50 468	353 266
	Augmentation	20,06	73,78
Chinois	Juin 2004	124 084	1 182 083
	Juin 2003	41 760	318 018
	Augmentation	197,14	271,70
Espagnol	Juin 2004	246 044	1 232 877
	Juin 2003	214 398	969 506
	Augmentation	14,76	27,17
Français	Juin 2004	163 454	1 089 373
	Juin 2003	152 126	832 116
	Augmentation	7,45	30,92
Russe	Juin 2004	61 221	658 726
	Juin 2003	40 751	367 202
	Augmentation	50,23	79,39
<b>Total site Web ONU</b>	<b>Juin 2004</b>	<b>2 576 775</b>	<b>25 986 205</b>
	<b>Juin 2003</b>	<b>2 281 358</b>	<b>20 499 178</b>
	<b>Augmentation</b>	<b>12,95</b>	<b>26,77</b>

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'analyse quantitative du trafic sur un site Web, un « habitué » est une personne qui accède au site plusieurs fois au cours d'une période donnée. Le logiciel qui permet de suivre et de comptabiliser sur le site fait la distinction entre les personnes qui n'accèdent au site qu'une seule fois et les « habitués » qui reviennent sur le site. À la différence du nombre de résultats de recherche ou de pages consultées à partir d'un navigateur – mesurés par le nombre de requêtes reçues par le serveur depuis le site –, on repère les habitués par leur adresse IP, qui leur est aussi personnelle que des empreintes digitales en ligne. Ils ne sont comptés qu'une seule fois quel que soit le nombre d'accès à un site au cours d'une période donnée.

10. L'accroissement du volume de la documentation publiée dans toutes les langues officielles se traduit pour le Département par un élargissement de ses responsabilités et une augmentation du volume de travail requis par la maintenance constante du site. Ainsi, le Centre de nouvelles ONU doit être actualisé en

permanence et recevoir des articles d'information tous les jours, les documents traduits envoyés par les universités doivent être édités, traités, formatés et mis en forme pour l'affichage, et la programmation de la base de données continuellement en expansion fait l'objet d'un contrôle et d'un enrichissement constants. De plus, le Comité de l'information a demandé au Département de veiller à ce que toutes les nouvelles pages et les pages révisées soient conformes aux normes minimales établies dans le domaine de l'information en ce qui concerne l'accessibilité aux personnes handicapées.

11. Il est donc demandé au Département de s'employer à réduire l'écart considérable entre l'anglais et les autres langues officielles, dans une documentation de plus en plus abondante où l'anglais continue de dominer. La combinaison de ces facteurs se traduit par des exigences toujours plus grandes pour le site Web de l'ONU et les capacités actuelles du Département sont mises à rude épreuve. C'est pourquoi, bien que les progrès soient appelés à se poursuivre, les ressources actuelles ne permettent pas de faire face à un accroissement rapide du nombre de pages ni à toutes les tâches requises par la maintenance du site Web de l'ONU. Le Département de l'information ne peut procéder à de nouvelles réaffectations de ressources sans risquer de nuire à l'exécution d'autres programmes et activités demandés par les organes délibérants.

## V. Conclusion

12. Le Département de l'information continue de ne ménager aucun effort pour donner suite à la décision de l'Assemblée générale tendant à renforcer les capacités du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles, tout en étant conscient de la nécessité de trouver un juste équilibre car d'autres activités prescrites par les organes délibérants ont également besoin de ressources. Le Département a déjà accompli des progrès grâce à une réaffectation des ressources et à d'autres méthodes novatrices qui ont permis d'accroître le volume de la documentation dans les langues autres que l'anglais, mais il se heurte à un problème ardu du fait que, non seulement le nombre de pages augmente, mais aussi celui des langues pour lesquelles il faut assurer la maintenance. En outre, à l'heure actuelle, le Département ne peut essayer de résoudre ces difficultés croissantes en procédant à d'autres réaffectations de ressources sans risquer de nuire à l'exécution d'autres activités et programmes prescrits par les organes délibérants.

### *Notes*

<sup>1</sup> A/AC.198/1999/6; A/AC.198/1999/9 et Corr.1 et 2; A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4; A/AC.198/2001/8; A/AC.198/2002/6; et A/57/355.